

# SEANCE DU 08 SEPTEMBRE 2016.

---

L'an deux mil seize, le huit du mois de septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Martin-la-Porte s'est réuni dans la salle de la Mairie, en séance extraordinaire, sous la présidence de Monsieur BERNARD Jean Pierre, Maire.

**PRESENTS :** MM. BERNARD Jean Pierre – BOIS Françoise - BOIS Pierre - DISSERBO Catherine - GAVROY Jacques - RATEL Guy - RATEL Lionel - RAVIER Jean-Paul.

**ABSENTS :** MM. BACHALARD Jean Pierre - BOIS Marie Thérèse avec pouvoir à BERNARD Jean-Pierre - BOIS Patricia avec pouvoir à RATEL Lionel - EXCOFFIER Pierre - JACKOWIAK Sabine avec pouvoir à RATEL Guy - MERLIER Joël avec pouvoir à BOIS Françoise - SARRET Alexandre.

**CONVOCATION :** 05 septembre 2016.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. BERNARD Jean-Pierre.

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convocation en urgence de la présente réunion extraordinaire et accepte de délibérer sur la seule question à l'ordre du jour.

## DECISION A PRENDRE SUR LE PROJET ESPACE CULTUREL.

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que suite au démarrage des travaux relatifs à l'aménagement d'un espace culturel dans l'ancien presbytère, certains murs qui devaient être conservés à l'étage se sont effondrés.

Dès lors, l'espace devant l'église apparaît dégagé du fait de la suppression d'une partie du bâtiment qui lui était accolé et celle-ci est grandement mise en valeur par ce fait de chantier, perspective qui était difficilement perceptible auparavant.

Monsieur le Maire, sollicite donc le Conseil Municipal sur le fait de conserver le projet initial en reconstruisant l'étage devant l'église ou de supprimer celui-ci en lui substituant un toit terrasse et en reconsidérant la distribution des pièces au niveau inférieur.

Après avis des bénévoles de la bibliothèque, il apparaît qu'une surface d'environ 60 m<sup>2</sup> est suffisante pour l'aménagement de cette structure et que le plus important demeure un accès de plein pied et au profit de personnes à mobilité réduite.

Il est donc proposé de modifier le projet d'aménagement d'un espace culturel dans l'ancien presbytère en remplaçant l'étage initialement prévu par un toit terrasse et en réaménageant le niveau inférieur par la création de deux salles totalement accessibles, la première destinée à la bibliothèque municipale et la seconde à usage de salle de réunion principalement dédiée au club des aînés ruraux et aux activités des assistantes maternelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

✓ **Valide** la modification du projet exposée ci-dessus.

- ✓ **Charge** le maître d'œuvre d'établir les nouveaux plans des travaux et les avenants aux différents lots du marché.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer le nouveau permis de construire correspondant.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à signer les différents avenants à passer avec les entreprises attributaires des marchés.

La séance est levée à 19h35.

Le Maire ;